

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	10+2 proc

Séance du 10 mai 2017

Deux mille dix-sept

Et le dix mai

Date de la Convocation
4 mai 2017

à 20 h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de M. GUIGON Marc

Date d'affichage
4 mai 2017

Présents : BECKER Marie-Louise, PLAZA Serge, GIRAUD Christiane, ELADIE Farid, BONNET
Emmanuelle, MOHAMED Sadek, THOULOZE Hervé, PLATEL Pierre, CARON Fabienne,
GUIGON Marc.

Absents : Mme VERDOJA Nathalie donne procuration à Serge PLAZA
Mme CHAGOT Patricia donne procuration à CARON Fabienne
SERRE Fabien, JAUZION Bruno

Secrétaire de séance : PLATEL Pierre

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

- 1- Attribution Marché Asainissement « Quartier Bourboul et une partie du Quartier des
Thoulouzes**

Lot 1 - Canalisations et Branchements :

Entreprise BOYER de Saint Paul le Jeune pour un montant de 292 928.00 € HT

Lot 2 - Pompe de relevage :

Entreprise Pompage Rhône Alpes - Le Pouzin - pour un montant de 29 950.00 € HT

POUR : 12

- 2- Mise en place d'un accueil pour le périscolaire en partenariat avec la Communauté de
Communes des Gorges de l'Ardèche**

Délibération ajournée

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré le 10 mai 2017
Le Maire, Marc GUIGON

